



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la réglementation  
et des collectivités territoriales  
Bureau des élections**

**ARRÊTÉ n° 78-2022-03-09-00003**

**relatif à l'institution de la commission locale de contrôle  
de la campagne pour l'élection présidentielle  
des 10 et 24 avril 2022, ainsi qu'aux lieux et dates limites  
de remise des documents électoraux par les candidats**

**Le Préfet des Yvelines,  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code électoral,

**Vu** le décret n° 2001-213 du 8 mars 2001 modifié, portant application de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel ;

**Vu** le décret n° 2022-66 du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République ;

**Vu** les désignations effectuées par le premier président de la Cour d'appel de Versailles et du représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

**Arrête :**

**Article 1er - Composition de la commission locale de contrôle**

Pour l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022, une commission locale de contrôle, chargée de veiller au respect des dispositions qui régissent la propagande électorale et chargée d'assurer l'acheminement des documents électoraux des candidats à l'élection présidentielle, est instituée pour le département des Yvelines.

.../...

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex  
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe - Versailles  
Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture au public sur le site : [www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)

La composition de la commission est fixée comme suit :

- Président **M Bertrand MENAY**, président du tribunal judiciaire de Versailles  
Suppléante : Mme Alexandra PETIT, vice-présidente du tribunal judiciaire de Versailles
- Membres **Mme Emmanuelle PLANTIER-LEMARCHAND**, directrice de la réglementation et des collectivités territoriales, préfecture des Yvelines.  
*Suppléant : M. Martial CHARROIN, bureau des élections, préfecture des Yvelines.*  
**M. Eric LEONARDI**, représentant l'opérateur postal.  
*Suppléants : Mme Laëtitia LEMEY et M. Arnaud LE BORGNE*

Le secrétariat de la commission sera assuré par un agent du bureau des élections.

## **Article 2 - Siège et réunions de la commission de propagande**

Le siège de la commission est situé dans les locaux de la préfecture des Yvelines à Versailles.

La commission sera installée salle 322 – 1 avenue de l'Europe le mercredi **9 mars 2022 à 14h00**.

Elle se réunira salle 322 – 1 avenue de l'Europe pour le premier tour de l'élection présidentielle le **samedi 26 mars 2022 à 12h00**.

Elle se réunira salle Demange – 1 rue Jean Houdon pour le second tour de l'élection présidentielle le **vendredi 15 avril 2022 à 12h00**.

Les candidats ou leurs représentants peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

## **Article 3 - Lieu de livraison des documents électoraux des candidats**

Société DIFFUSION PLUS  
ZA Les Champs Chouette 1  
27600 SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON

.../....

#### **Article 4 - Dates limites de livraison des documents électoraux des candidats**

Les documents électoraux devront être livrés à la commission au plus tard aux dates et horaires suivants :

- pour le premier tour de scrutin : le **samedi 26 mars 2022 à 12h00**;
- pour l'éventuel second tour de scrutin : le **vendredi 15 avril 2022 à 12h00**.

La commission n'est pas tenue d'assurer l'envoi des documents remis postérieurement aux dates et horaires susvisés.

**Article 5** - Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines et le président de la commission locale de contrôle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Versailles, le **- 9 MARS 2022**

Le Préfet des Yvelines

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Etienne DESPLANQUES